

MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT

novembre 2006

ASSURANCE

Une garantie financière pour les examens

Rater un examen ou un concours pour cause de maladie, d'accident grave, de grève dans les transports ou de décès d'un proche n'est pas une situation totalement improbable. Sans compter qu'une épreuve peut être annulée... Outre l'obligation de la repasser, il en coûte des frais parfois élevés, surtout lorsque l'étudiant tente plusieurs examens dans différentes régions. C'est tout l'intérêt du contrat Assurexam proposé par la Cameic, une société d'assurance mutuelle spécialisée notamment dans les risques spéciaux. Ce contrat garantit en effet le remboursement des droits d'inscription, des frais de déplacement, sur la base du tarif SNCF, des frais d'hébergement, voire du billet d'avion pour l'étranger. Le coût de cette garantie commence à 150 euros pour un plafond de garantie de 3 000 euros et va jusqu'à 1 000 euros pour un plafond de 20 000 euros.

■ B d S